



## Conseil d'administration du 18 juin 2020

Délibération n° 2020/22

**Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de La Roche-sur-Yon**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention d'action foncière entre la commune de La Roche-sur-Yon et l'EPF de la Vendée en vue d'accompagner un projet urbain (secteur Foch),
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

**25 JUIN 2020**

COURRIER ARRIVÉ